

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION n° 2026 – 08

RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2026 à 14h30 en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,
Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve le bilan d'activité 2025 et le règlement intérieur du Conseil scientifique du Parc national de la Vanoise.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée en visioconférence, le 11 mars 2026,

La Présidente du conseil d'administration,


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
Rozenn HARS 73000 CHAMBERY
FRANCE